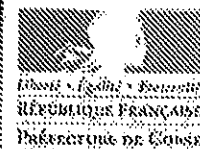


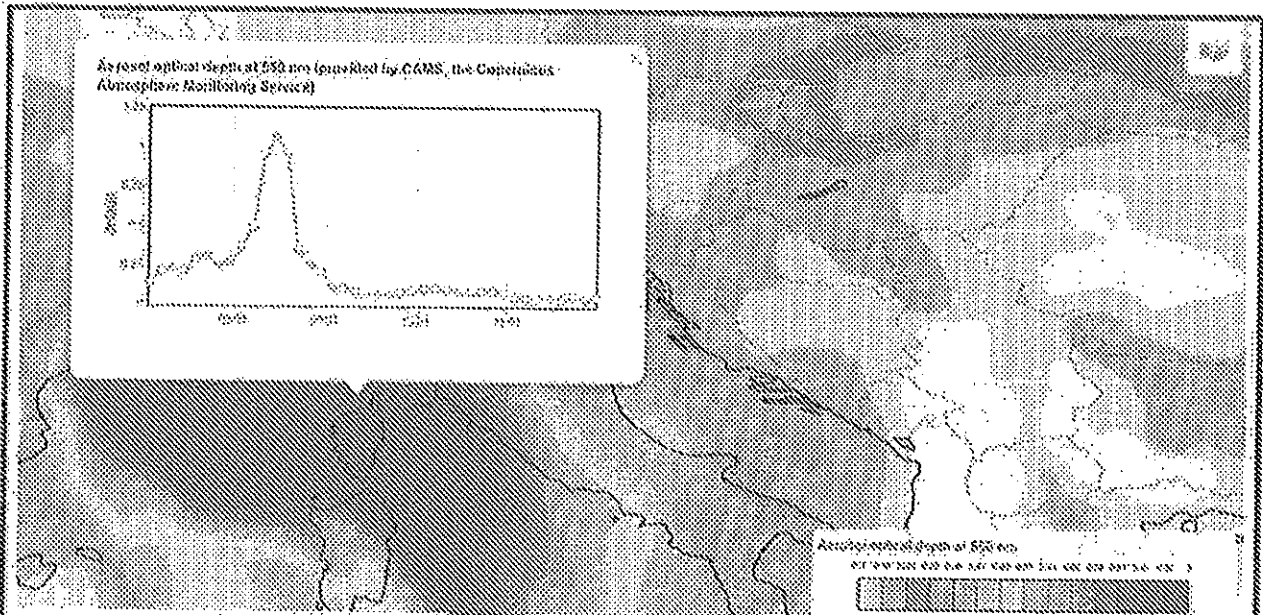


## Episode de pollution atmosphérique

### Communiqué du 7 janvier 2018



Polluant : Particules fines PM10	Date du déclenchement : 8 janvier 2018 pour les départements de 2A et 2B
Seuil réglementaire : Seuil d'information et de recommandation	
Dépassement du seuil réglementaire sur : Prévission <input checked="" type="checkbox"/> Constat <input type="checkbox"/>	
Durée estimée de l'épisode : 24h	
Recommandations sanitaires et comportementales <b>Voir documents joints</b>	
Evolution de l'épisode pendant les prochaines 24 heures : Amélioration <input checked="" type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Aggravation <input type="checkbox"/>	
Commentaires : La Corse est actuellement impactée par un nuage de particules désertiques comme le montre la simulation ci-dessous.	



Les concentrations en particules fines dans l'air augmentent dans la journée du 7 janvier. Actuellement les niveaux sont plus élevés en Haute-Corse.

Le seuil réglementaire d'information et recommandation pour les particules fines dans l'air risque devrait être dépassé ce lundi 8 janvier 2018 sur l'ensemble de la Corse.

Toutefois, les précipitations attendues localement le 7 et 8 janvier devraient permettre de limiter l'intensité de l'épisode.

Il est recommandé aux personnes sensibles d'éviter les efforts et le cas échéant, de contacter son médecin traitant. Les particules désertiques devraient se disperser en début de journée du 9 janvier.

Il est important de réduire toutes actions augmentant localement la pollution de l'air (utilisation des véhicules moteurs sur de courts trajets, brûlage de déchets verts,....).

Coordonnées Qualitair Corse :  
Contact : 06-88-17-50-83 / 06-74-05-72-81  
Courrier électronique : [astreinte.cc@gmail.com](mailto:astreinte.cc@gmail.com)

Site internet : [www.qualitaircorse.org](http://www.qualitaircorse.org)  
Application Smartphone : « QUALITAIR CORSE »  
Facebook / Twitter

Coordonnées préfectures :  
Corse-du-Sud : 04-95-11-12-13  
[pref.defense-protection-civile@corse-du-sud.couv.fr](mailto:pref.defense-protection-civile@corse-du-sud.couv.fr)

Haute-Corse : 04-95-34-50-00  
[pref.defense-protection-civile@haute-corse.couv.fr](mailto:pref.defense-protection-civile@haute-corse.couv.fr)

**Prochain communiqué : Lundi 8 janvier 2018 à 12h**

Association loi 1901 enregistrée à la préfecture d'Ajaccio sous le n° 02A1012820  
N° SIRET : 487 886 094 000 25

Membre de la fédération AFM des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air

Extrait de l'arrêté du 20 août 2014

MESSAGES SANITAIRES À DESTINATION DES POPULATIONS VULNÉRABLES, DES POPULATIONS SENSIBLES ET DE LA POPULATION GÉNÉRALE

Les messages ci-après définissent les informations et recommandations à diffuser aux populations en fonction de la nature de la pollution et des contextes locaux.

Messages sanitaires en cas de dépassement (prévu ou constaté) des seuils d'information et de recommandation fixés pour les polluants suivants : particules de taille inférieure à 10 micromètres (PM10), dioxyde d'azote (NO2), dioxyde de soufre (SO2), ozone (O3) :

POPULATIONS CIBLES des messages	MESSAGES SANITAIRES
<p><b>Populations vulnérables :</b> Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.</p> <p><b>Populations sensibles :</b> Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<p><b>En cas d'épisode de pollution aux polluants suivants : PM10, NO2, SO2 :</b> Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (horaires à préciser éventuellement au niveau local). Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.</p> <p><b>En cas d'épisode de pollution à l'O3 :</b> Limitez les sorties durant l'après-midi (ou horaires à adapter selon la situation locale). Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues.</p> <p><b>Dans tous les cas :</b> En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin (en dehors de ses heures de consultation, contactez le centre 15)</p>
<p><b>Population générale</b></p>	<p>Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.</p>

Procédure d'information et de recommandation / Recommandations comportementales

Pour l'ensemble de la population :

- Limiter l'usage des véhicules à moteur thermique ;
- Privilégier, pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche, vélo, ...)
- Différer si possible les déplacements internes aux agglomérations ;
- Pratiquer si possible du co-voiturage ou emprunter les réseaux de transport en commun ;
- Réduire sa vitesse de 20 km/h hors agglomération ;
- Limiter les travaux nécessitant l'emploi de solvants organiques ou de matières à base de solvants ;
- Eviter d'allumer des feux d'agréments ou barbecue.

Pour les émetteurs industriels :

- stabiliser et réduire les émissions à l'atmosphère de composés organiques volatiles (COV) ou oxydes d'azote (NOx) ;
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage.

Pour le secteur des transports :

- réduire la production électrique à quai des navires

